



Bulletin Municipal n° 12
Janvier 2019

Mairie de Chilhac 43380
Tél : 04.71.77.41.71
contact@chilhac.fr



*Aperçu de quelques clichés qui feront l'objet d'une exposition au Village de Vacances
Photos réalisées par le Club « Objectif Photo Montchanin »*

Le Mot du Maire

C'est donc la douzième fois que je vous écris pour vous parler de la vie du Conseil Municipal, des travaux en cours, du travail des employés communaux, des associations, du Village de Vacances, du Musée.

Je ne vais pas déroger à la règle mais je souhaite avant tout vous parler de notre secrétaire de mairie. Un poste essentiel dans le fonctionnement d'une commune. A la suite du départ de Sylvie Vauzelle, qui a fait le choix d'aller sur une commune plus proche de son domicile, nous avons accueilli Christel Portal. Nous venons de signer son contrat et j'en suis très heureuse car je sais que nous pourrons compter sur ses compétences pour aider le travail administratif des élus de la commune.

Du côté des projets, les travaux de la tranche 1 concernant l'aménagement du bourg se déroulent normalement. Si le choix d'enlever le tilleul sur la place de l'église a fait encore une fois couler un peu d'encre, il n'en demeure pas moins que l'arbre qui le remplacera sera le symbole du renouveau et de la jeunesse qui font vivre un village.

Parlons jeunesse, trois jeunes du village ont choisi de se marier ici cette année. Il est bien là l'avenir et c'est eux qui seront les garants du maintien de la vie dans nos petites communes.

Nous avons demandé des aides financières afin de commencer une étude et obtenir un SPR (Site Patrimoine Remarquable). Cette étude permettra entre autres de définir des zones où quelques maisons pourraient être construites en tenant compte des spécificités d'une Petite Cité de Caractère, mais également dans le respect des règles d'urbanisme. Un comité de pilotage composé de 18 personnes environ verra le jour je l'espère au second trimestre de cette année. J'inviterai certains d'entre vous à y participer. Il y aura autour de la table en plus des membres du conseil municipal et de quelques habitants du village, les services de l'état : architecte des bâtiments de France, DDT, fondation du patrimoine...

Toujours dans le registre concernant la jeunesse, les jeux enfants vont enfin être changés ! Le mur du terrain de pétanque remonté et le « Tarret » nettoyé. Une action en faveur de la valorisation des déchets va vous être proposée, vous la découvrirez un peu plus loin dans ce bulletin.

Chilhac est ce soir sous la neige, demain le jour se lèvera et le soleil brillera à nouveau sur notre Petite Cité pour une nouvelle année de projets, pour des échanges qui pourront encore être parfois difficiles, pour célébrer des mariages, pour voir les jeunes devenir des adultes engagés. Tout simplement pour vivre avec l'envie de regarder l'avenir avec confiance.

Votre Dévouée,

Mme Christine Banassat.



Bilan Estival 2018



Village de Vacances : www.vacances-chilhac.fr

« En vacances à Chilhac »

Pour les gîtes, 2018 a été une belle année avec 16% d'augmentation du nombre de nuitées et 21% de hausse du chiffre d'affaire. L'année 2019 se présente bien avec des réservations

importantes et des périodes déjà complètes.

Les locataires d'« En Vacances à Chilhac » respectent dans l'ensemble plutôt bien notre demande de ne pas stationner dans le village. Mais il faut bien sûr leur laisser le temps et la possibilité de poser leur véhicule près des gîtes entre autre décharger et charger leurs bagages, ce qui demande un peu de patience aux riverains. L'accueil dispose des immatriculations de ses locataires et peut donc gérer les contrevenants, mais n'est pas responsable des autres personnes venant au village.

Le réaménagement des gîtes se fait au fur et à mesure, en réponse aux demandes de la clientèle quand celle-ci sont répétées et justifiées (des bouilloires dans les cuisines ou de quoi suspendre les vêtements à l'entrée des gîtes, par exemple).



Camping « Au fil de l'eau » : www.camping-chilhac.fr

Encore une belle année au camping où nos chiffres se maintiennent malgré le mauvais temps au printemps et particulièrement en juin. Le mois de juillet qui a été catastrophique pour beaucoup de nos voisins altiligériens a été plutôt bon pour nous, puisque cela nous a permis d'enregistrer autant de nuitées que l'an passé.

Les deux étoiles nous ont à nouveau été attribuées cet automne. Quelques réparations ont été faites à cette occasion. Nous continuons là aussi à répondre aux demandes éventuelles des clients, mais aujourd'hui peu de choses manquent et la clientèle reste enchantée de leur séjour. Il ne reste plus qu'à nous faire connaître auprès de nos futurs clients !





Musée : www.museechilhac.com



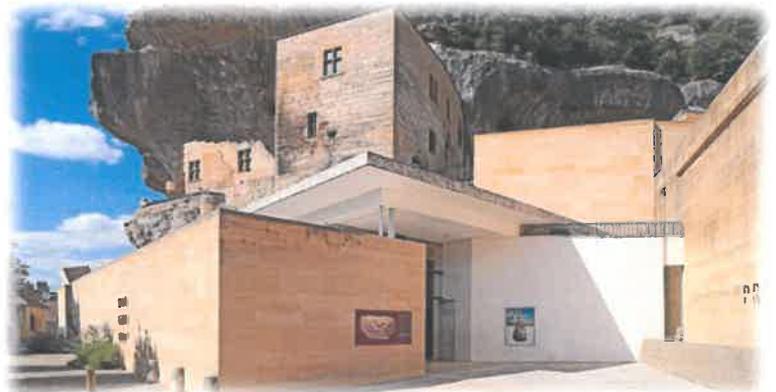
Ouvert de 10 H à 12 H et de 14 H à 18 H, tous les jours en Juillet et Août, le reste de l'année les Dimanches et Jours Fériés de 14 H à 18 H, ou sur rendez-vous.

Une année assez moyenne au musée qui a été touché par l'absence de scolaires, le mauvais temps sur les week-ends du printemps et le même mauvais mois de juillet que chez nos voisins.

Par contre, la librairie et la boutique ont, proportionnellement, plutôt bien fonctionné et peu de frais ont été engagés cette année, compensant très largement la baisse de fréquentation.

Le partenariat avec le Musée des Eyzies de Tayac va nous permettre de récupérer des pièces restaurées, et l'exposition qui y a été réalisée sur le mammouth a eu un fort succès.

Musée national de Préhistoire
1 rue du Musée 24620 EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL
Tel : 05 53 06 45 45
Site : www.musee-prehistoire-eyzies.fr
email : reservation-prehistoire@culture.gouv.fr



« Situé au cœur de la vallée de la Vézère en Dordogne, entre Le Bugue et la grotte de Lascaux à Montignac, le village des Eyzies-de-Tayac mérite bien son surnom de capitale mondiale de la préhistoire. »

Au fil des dossiers

Embellissement du Village - 1^{ère} Tranche :

Le dessous de la chaussée étant réalisé par la rénovation du réseau d'assainissement, il était souhaitable de penser au dessus. C'est chose faite depuis Novembre 2018 avec les travaux de la 1^{ère} tranche concernant la Place de l'Eglise, la rue du Château, la rue des Vignerons et la Place du Blé, qui devrait s'achever en Juin. Pour un montant HT de 400 000 €, le taux de subventions est de 80 %, allouées ainsi : 30 % de DETR soit 120 000 € et 50 % de la Région soit 200 000 €.



Repas des Aînés :



prêtés au jeu de l'animation, ce qui a mis une bonne ambiance parmi les participants.

Le Dimanche 02 Décembre 2018, les aînés de la Commune se sont retrouvés à « l'École des Sœurs » pour déguster le repas concocté par Cathy du Bar de « l'Embuscade ».

Aidée de 2 jeunes femmes Valérie et Marianne pour le service, tous les convives ont profité de cet instant convivial pour discuter et chanter avec l'animateur Mr Beuzelin Serge.

Merci à toutes les trois pour le dévouement et leur bonne humeur.



Certains se sont même

La bibliothèque de Chilhac

Depuis le mois d'octobre l'espace lecture est ouvert à tous dans le pavillon central du Village Vacances. Une petite poignée de bénévoles se relaient les mercredis après-midi et les samedis matin. N'hésitez pas à venir renforcer cette équipe afin de rendre le lieu le plus vivant possible. De beaux ouvrages vous attendent, un espace enfants a été aménagé. *Quoi de mieux que l'article du Lundi 8 Octobre 2018 dans « La Montagne » :*

INITIATIVE ■ La commune de Chilhac ouvre un espace de lecture dans les locaux du village de vacances

De la littérature gratuite et en illimité

Trois mille ouvrages ont été réunis dans un espace de lecture et d'échange par la commune de Chilhac. Ils sont à découvrir gratuitement et à volonté dans les locaux du village de vacances.

Julie Babonneau
babonneau@chilhac.fr

Vendredi soir, la commune de Chilhac inaugure un nouvel espace dédié à la lecture et à l'échange, en accès libre et gratuit. Autrement dit, un nouvel accès à la culture pour tous et sans modération.

Trois mille ouvrages à dévorer

« L'accès aux gens à la culture, c'est quand même important, souligne Christine Banassat, maire de la commune de Chilhac, lors de l'inauguration. L'idée est d'en faire profiter un maximum de gens, mais que ce ne soit pas réservé qu'aux habitants de Chilhac. »

Le projet est né du travail de Christiane, Christine, Marie-Claire, Monique,



NOUVEAU. La commune de Chilhac a inauguré vendredi, un nouvel espace gratuit dédié à la littérature, à la culture et à l'échange, dans les locaux du village de vacances, avec trois mille livres et des animations à découvrir.

« amoureuses de livres ».

« Depuis des années, la Caisse centrale d'activités sociales d'EDF GDF achetait des livres pour ses ressortissants passant ici leurs vacances. Depuis

puissions nous en servir. Ils nous ont donné ces livres, trois mille ouvrages, l'été dernier. »

En plein cœur du centre bourg, juste derrière l'accueil du village de vacan-

Les murs accueillent aujourd'hui des étagères remplies de romans, BD, magazines, polars, textes historiques. Un espace jeunesse est également à disposition, mais aussi des tables et des canapés, un

nateur est accessible à tous. Et ce, sans aucune contrepartie financière.

« Bien sûr il y aura un règlement, spécifie Christine Banassat. Ce sera le même système qu'en bibliothèque, mais gratuit. »

d'ailleurs l'accent sur l'une des particularités du site : « Ce n'est pas une bibliothèque, explique-t-elle. Mais un espace de vie et d'échange. » Car si les livres y tiennent une grande place (en roulement toute l'année), des expositions, des conférences, animations, ateliers, lectures et débats y seront bientôt organisés. « Et nous accueillons toute personne qui a des idées et souhaite faire vivre ce lieu. »

Des expositions, ateliers, lectures, conférences...

Ainsi, le premier rendez-vous est déjà planifié du 22 au 26 octobre, avec une exposition sur les tiques et la maladie de Lyme, agrémentée d'une conférence par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, le vendredi 26 à 20 h 30. ■

📖 **Ouverture.** Les mercredis de 16 à 18 heures, les samedis de 10 heures à 12 heures et au bureau.



Espace Bien-être à Chilhac

3 Jeunes femmes du village vous proposent à Chilhac, au quartier des Remparts, rue du Château un espace de remise en forme. Marianne, Lilas et Adèle après un diplôme chacune dans leur spécialité vous laissent découvrir leur compétence par ce flyer distribué d'ailleurs dans vos boîtes à lettres. Elles espèrent que ces instants de zénitude, de repos et de massages vous seront bénéfiques.

Encourageons les initiatives de ceux et celles qui se lancent dans la création d'activités quel qu'elle soit : Bar avec repas et animations, Bien-être, ...



Aponia

Espace soins et massages
à Chilhac

.....
Shiatsu et Médecine
Traditionnelle Japonaise

Massages bien-être

Réflexologie plantaire
.....

Le bien-être au bout des doigts !

Site : aponiachilhac.wixsite.com/massage
Page Facebook : Aponia Chilhac

Aponia

Espace soins et massages

Ouvert du lundi au vendredi
De 8h30 à 19h30
Sur rdv

33 rue des remparts, 43 380 Chilhac
A côté du musée de paléontologie

Bilan et rééquilibrage énergétique
Renforce le système immunitaire
Apporte détente physique et psychique
Apaise les tensions et le stress
Pour se reconnecter avec soi-même

Pour un massage bien-être, contactez Marianne au 06 21 15 12 18
Pour un shiatsu thérapeutique, contactez Lilas au 06 82 84 60 92
Pour la réflexologie plantaire, contactez Adèle au 07 68 98 69 37

Chilhac Médiéval



Les membres de l'association lancent un appel aux souvenirs.

« Afin de pouvoir terminer le travail concernant les écoles de Chilhac, l'association recherche toutes les photos de classes qui existent. Merci de contacter Christiane VEYSSEIRE ou Christine PEYROUX si vous en possédez : Elles seront scannées et rendues immédiatement. »

Comité Des Fêtes



Le Comité des Fêtes proposent une nouvelle activité.

Randonnée pédestre : si vous avez envie de rejoindre un groupe de marcheurs, RDV le 3^{ème} samedi de chaque mois (de septembre à juin) au parking de la fontaine pour un départ à 14 h.

Manifestation à venir :

10 Mars : « Tripes » au Bar de « l'Embuscade »

les Pieds à terre

Du 24 octobre au 3 novembre 2018, le groupe Sak'ados de l'association les Pieds à Terre (composé de 9 jeunes de 12 à 14 ans) est parti en Corse. Ils.elles ont préparé leur propre séjour pendant un an, en cherchant les partenaires, les logements, les trajets, les menus, les financements ... Un sacré investissement pour ces jeunes du territoire, qui en ressortent heureux et grandis.

Vous les aviez peut-être croisé.es au détour d'une crêpe (salée ou sucrée) aux marchés de Chilhac ou de La Chomette. Elles.ils avaient également monté une cagnotte participative et demandé des subventions à des institutions, dont par exemple la CAF, et la mairie de Chilhac qui leur a accordé 250€. Les parents se sont aussi beaucoup investis autour des crêpes ou du prêt de matériel (merci Taxi Guillaume).

Ils.elles ont trouvé des paysages magnifiques, des Corses (et moins corses) accueillant.es, des traditions bien présentes, une tempête nommée Adrian, des plages de rêve et des activités nautiques inoubliables (planche à voile et snorkeling).

Merci à tou.te.s celles et ceux qui ont participé, de près ou de loin, à ce projet, en espérant que les futurs projets du groupe auront autant de succès !

- **Contact** : contact@lespiedsaterre.fr – www.lespiedsaterre.fr
Association « les Pieds à Terre » Rue du Château -43380 Chilhac- au 09.53.04.96.95 ou 06.28.69.83.56





Axel né le 21 Septembre 2018, fils de LANGLADE Lucie et PEYROUX Thomas
Nous souhaitons la bienvenue au petit Axel et Félicitations aux heureux parents.



Monsieur Michel COLOMBET, décédé le 19 Juillet 2018
Monsieur Jackie SIAUZADE, décédé le 18 Janvier 2019
A toute sa famille, Sincères condoléances.

Infos Pratiques



Opération Tranquillité Vacances :

Si vous désirez bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, il vous suffit de signaler vos dates de vacances à la brigade de gendarmerie de Langeac pour en faire la demande. N° de tél : 17 ou 04.71.77.02.85

Ainsi une patrouille de gendarmerie passera de jour comme de nuit pour veiller sur votre domicile.



Déneigement :

Nous rappelons à la population Chilhacoise, qu'en cas de neige et verglas, la Commune laisse le local (accolé à la Tour, rue des remparts) où est entreposé le sel de déneigement, ouvert pendant ces périodes. Ainsi chacun peut venir en prélever avec un seau.

N'oubliez pas de refermer la porte pour éviter l'intrusion des animaux.



Bois de chauffage :

L'opération nettoyages d'espaces verts, élagages sera reconduite. Il sera donc possible aux habitants de Chilhac intéressés de s'inscrire en Mairie ou de contacter Mme le Maire au 06.48.68.19.91.

Bien évidemment, le ramassage ainsi que le débit en bûches resteront à la charge du ou des preneurs.



Nouvelle Info



Dans le cadre du grand débat national lancé par le Président de la République, la Mairie de Chilhac informe qu'un cahier de doléances est mis à disposition des administrés jusqu'au 15 mars 2019.

Chacun peut ainsi venir s'exprimer aux heures habituelles de permanences du secrétariat.

Il sera ensuite transmis à la Présidence de la République.

Dossier : « Nos Déchets »



Brûlage à l'air libre

Rappel des interdictions



Depuis plusieurs bulletins municipaux, nous vous informions sur le devenir de nos déchets et les solutions à mettre en place afin de se conformer à « La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. »

Toutes les mairies de France viennent de recevoir en ce début 2019, un courrier émanant de leur Préfet (pourtant rédigé en Octobre 2018) pour les mettre en garde sur les risques sanitaires émis par la combustion à l'air libre de végétaux et les sanctions encourues par les contrevenants.

Ainsi Mr Yves ROUSSET, Préfet de la Haute-Loire a adressé sa circulaire ainsi qu'une plaquette pour informer la population et les Maires des démarches à suivre pour éviter cette forme de pollution.

Devant l'importance de ces nouvelles instructions, nous avons pensé qu'il serait plus judicieux de vous en faire part intégralement plutôt qu'un simple résumé.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-joint le courrier de Mr le Préfet ainsi que la plaquette mise à disposition des particuliers.

Ainsi pour se conformer à cette directive, nous vous informons que nos projets de composteurs seront mis à exécution dans les prochains mois, à savoir :

1. Implanter 2 composteurs * : 1 dans le jardin « ancien cimetière » et 1 sur le parking réservés aux particuliers ne possédant pas de composteur individuel,
2. Acquérir un broyeur pour alimenter ces composteurs,
3. Inciter les particuliers à acheter un composteur individuel dans la mesure du possible en joignant le SICTOM/ISSOIRE (Tél : 04.71.50.32.92) qui œuvre pour le respect de la croissance verte.

**Dans le cadre de la mise en place des composteurs, il est souhaitable d'avoir 2 référents qui seront en charge une fois par semaine pour vérifier le bon usage de ces derniers. Si vous êtes intéressés pour vous impliquer dans le bon fonctionnement des composteurs de Chilhac, Merci de vous inscrire en mairie.*



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Puy-en-Velay, le 26 juillet 2016

Service prévention des risques industriels
climat, air, énergie.

Affaire suivie par : Cédric Pleux
Pôle Climat Air Énergie
Tél. : 04 26 28 66 92
Courriel : qualite-de-l-air.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
Réf : 20180411-LET-286

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

OBJET : *Brûlage à l'air libre – Rappel des interdictions et plaquettes d'information*

P. J. : *Plaquettes*

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période d'épisode de pollution. En sus, les dépassements des valeurs limites de qualité de l'air observés dans certains départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont conduit le Conseil d'État, dans son arrêt du 12 juillet 2017, à enjoindre le Gouvernement d'agir pour retrouver un air conforme aux normes en vigueur.

Ainsi, les enjeux juridiques et sanitaires imposent un encadrement plus strict des pratiques du brûlage à l'air libre. Ce constat a conduit l'État à proposer une harmonisation nationale des pratiques par circulaire dès le 18 novembre 2011.

Il convient de rappeler que les déchets dits verts (éléments notamment issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage) constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent des déchets ménagers. Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination qui est interdit comme le stipule également l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD).

Les déchets verts agricoles ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental en l'état actuel de la réglementation et, il est possible, dans certains cas bien spécifiques, d'autoriser le brûlage de ces déchets notamment pour des raisons sanitaires. En effet, hors épisode de pollution, l'incinération des végétaux d'origine agricole peut être réalisée à titre exceptionnel pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L. 251-3 du code rural, voire les autres organismes nuisibles, par incinération des végétaux contaminés ou des espèces invasives.

Dans tous les cas, les dérogations ne peuvent être accordées que par le niveau préfectoral.

Je compte sur votre diligence pour faire appliquer dans votre commune la réglementation spécifique qui y a été établie. Vous devrez pour cela rappeler à vos concitoyens d'utiliser des méthodes alternatives de traitement de déchets verts à savoir le compostage, le broyage ou le dépôt en déchetterie. Je vous invite donc à communiquer sur les dispositions de cette réglementation et sur la nécessaire évolution des pratiques de gestion individuelle des déchets verts.

En vertu des pouvoirs de police conférés par votre statut d'officier de police judiciaire, il vous appartient enfin de constater ou de faire constater les infractions relatives au non-respect de cette réglementation (RSD notamment) :

- par les agents de police municipale sous la forme d'un rapport ;
- par procès-verbaux par les officiers ou agent de police judiciaire.

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre, sur le territoire de votre commune, toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le respect de cette réglementation et, notamment de sensibiliser vos agents de police municipale afin de verbaliser, le cas échéant, les contrevenants surpris à brûler des déchets verts.

Pour vous aider dans cette démarche, la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré deux plaquettes d'information et de recommandations à destination des maires et des particuliers sur ce sujet. Il s'agit de deux documents de quatre pages destinés à rappeler les enjeux, la loi et les solutions alternatives liées au brûlage des déchets verts à l'air libre. Ces documents sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/agir-pour-la-qualite-de-l-air-en-auvergne-rhone-a13973.html>

Je sais pouvoir compter sur votre concours pour la bonne mise en œuvre de cette action importante destinée à lutter efficacement contre la pollution atmosphérique et ainsi protéger vos concitoyens.



Yves ROUSSET

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !




Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- ⇒ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.



En matière d'émissions de particules fines :



=



=



14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne

50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

